



Edité le : 23/10/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

65 PLACE PIERRE MENDES FRANCE  
BP 15  
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE23-174329	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DE L'HERAULT
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2310-31993-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00302371
<b>N° Analyse :</b>	00304077	<b>Nature:</b>	Eau à la production
<b>Point de Surveillance :</b>	RESERVOIR POUZOLS	<b>Code PSV :</b>	<b>0000001255</b>
<b>Localisation exacte :</b>	DEPART DISTRIBUTION		
<b>Dept et commune :</b>	<b>34 POUZOLS</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X : 43,6181819000</b>	<b>Y :</b>	<b>3,5148273000</b>
<b>UGE :</b>	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
<b>Type d'eau :</b>	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION		
<b>Type de visite :</b>	P1	<b>Type Analyse :</b>	FET
<b>Nom de l'exploitant :</b>	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
<b>Nom de l'installation :</b>	STATION POUZOLS	<b>Type :</b>	TTP
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 19/10/2023 à 13h31 Réception au laboratoire le 20/10/2023 à 02h35 Prélevé par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	<b>Code :</b>	001115
<b>Traitement :</b>	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 20/10/2023 à 02h35

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques								

.../...

Edité le : 23/10/2023

Identification échantillon : LSE2310-31993-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Métaux</b>							
Fer total	11FETOT	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	200 #

11FETOT FER TOTAL (ARS11-2020)

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Didier BLANCHON  
Responsable de Laboratoire

